

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2022/100

Membres en exercice : 27

Membres présents : 19

Membres absents : 8

Dont membres représentés : 4

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à 18 h30, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis au centre culturel sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeannine VIDAL, Jean TELASCO, Yves ESCAPE, Pascale PUY, Laurent FOURMOND, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Yannick COSTA, Laurence BARBERA, Chrystelle LEBOEUF, Joël PACULL, Karine CAROLA, Carine DEVOYON, Marc BILLES, Nicolas OLIVE, Christian FALZON, Xavier ROCA.

Absents excusés ayant donnés pouvoir : Catherine MIFFRE (pouvoir à Nathalie PIQUÉ), Françoise CAMPREDON (pouvoir à Pascale PUY), Pascal-Henri BASSET (pouvoir à Joël PACULL), Jean-Pascal GARDELLE (pouvoir à Jean-Paul BILLES).

Absents excusés : Blaise FONS, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Evelyne SARRAZIN, Bertille MARTY,

Secrétaire de séance : Corinne ROLLAND MCKENZIE.

Date de la convocation : 07/12/2022

TARIFS 2023 - ALSH MERCREDI

RAPPORTEURE : Nathalie PIQUE

Mme PIQUE rappelle la délibération du 2 juin 2022 par laquelle le conseil municipal approuvait les tarifs de l'accueil de loisirs du mercredi, à savoir :

Accueil ALSH mercredi (journée)

Tarifs / jour

Année scolaire 2022/2023

	Quotient familial						
	≤ 370	371 à 520	521 à 720	721 à 900	901 à 1150	1151 à 1450	> 1450
1 enfant	14,00 €	15,00 €	16,50 €	17,50 €	20,00 €	21,50 €	23,00 €
2 enfants	21,00 €	22,50 €	24,75 €	26,25 €	30,00 €	32,25 €	34,50 €
3 enfants	22,15 €	23,75 €	26,15 €	27,70 €	31,65 €	34,05 €	36,40 €

Accueil ALSH mercredi matin (avec repas)

Tarifs / jour

Année scolaire 2022/2023

	Quotient familial						
	≤ 370	371 à 520	521 à 720	721 à 900	901 à 1150	1151 à 1450	> 1450
1 enfant	10,00 €	10,50 €	12,50 €	13,00 €	14,00 €	15,00 €	16,00 €
2 enfants	15,00 €	15,75 €	18,75 €	19,50 €	21,00 €	22,50 €	24,00 €
3 enfants	15,85 €	18,40 €	21,90 €	22,75 €	24,50 €	26,25 €	28,00 €

Accueil ALSH mercredi matin (sans repas)

Tarifs / jour

Année scolaire 2022/2023

	Quotient familial						
	≤ 370	371 à 520	521 à 720	721 à 900	901 à 1150	1151 à 1450	> 1450
1 enfant	5,00 €	5,50 €	6,00 €	6,50 €	7,50 €	8,00 €	8,50 €
2 enfants	7,50 €	8,25 €	9,00 €	9,75 €	11,25 €	12,00 €	12,75 €
3 enfants	7,90 €	8,70 €	9,50 €	10,30 €	11,90 €	12,65 €	13,45 €

Elle propose, suite à la réunion publique portant sur les services péri et extrascolaires organisée le 5 septembre 2022, de revoir à la baisse ces tarifs, la méthode de calcul de la dégressivité restant la même :

- Tarif 1 enfant : x
- Tarifs 2 enfants : x + x/2
- Tarifs 3 enfants : x + x/3 + x/4
- Tarif par enfant supplémentaire au-delà de 3 : x/4

Elle indique également que, compte-tenu de la fréquentation, un repas à la cantine sera mis en place (en remplacement du repas froid).

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme PIQUE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

► **DECIDE** de la mise en place des nouvelles grilles tarifaires suivantes pour les services de l'ALSH du mercredi à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Accueil ALSH mercredi (journée)

Tarifs / jour

A compter du 1er janvier 2023

	Quotient familial						
	≤ 370	371 à 520	521 à 720	721 à 900	901 à 1150	1151 à 1450	> 1450
1 enfant	12,50 €	13,50 €	15,00 €	16,00 €	18,00 €	19,00 €	19,80 €
2 enfants	18,75 €	20,25 €	22,50 €	24,00 €	27,00 €	28,50 €	29,70 €
3 enfants	19,80 €	21,40 €	23,75 €	25,35 €	28,50 €	30,10 €	31,35 €

Accueil ALSH mercredi matin (avec repas)

Tarifs / jour

A compter du 1er janvier 2023

	Quotient familial						
	≤ 370	371 à 520	521 à 720	721 à 900	901 à 1150	1151 à 1450	> 1450
1 enfant	9,00 €	9,50 €	11,00 €	11,50 €	13,00 €	13,50 €	14,00 €
2 enfants	13,50 €	14,25 €	16,50 €	17,25 €	19,50 €	20,25 €	21,00 €
3 enfants	15,05 €	16,65 €	19,25 €	20,15 €	22,75 €	23,65 €	24,50 €

Accueil ALSH mercredi matin (sans repas)

Tarifs / jour

A compter du 1er janvier 2023

	Quotient familial						
	≤ 370	371 à 520	521 à 720	721 à 900	901 à 1150	1151 à 1450	> 1450
1 enfant	4,50 €	5,00 €	5,50 €	6,00 €	6,50 €	7,00 €	7,50 €
2 enfants	6,75 €	7,50 €	8,25 €	9,00 €	9,75 €	10,50 €	11,25 €
3 enfants	7,15 €	7,90 €	8,70 €	9,50 €	10,30 €	11,10 €	11,90 €

► **PRECISE** que les autres tarifs restent inchangés.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES.

*Transmis en Préfecture le :
Affiché le :*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.